PRCM

Partenariat Régional pour la Conservation de la zone Cotière et Marine en Afrique de l'Ouest

Les Partenaires du PRCM confirment leur engagement pour une bonne gouvernance du littoral

Rapport annuel 2015

Le programme stratégique 2012-2017 du PRCM est mis en œuvre grâce à l'appui financier de l'Ambassade royale des Pays-Bas à Dakar et de la Fondation MAVA pour la Nature

Le portage Administratif et Financier du PRCM est assuré par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Sommaire

SOMMAIRE 3

ACRONYMES 5

INTRODUCTION 7

VISION ET MISSIONS DU PARTENARIAT 9

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS EN 2015 12

ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2015 15

Appui au processus de saisine du TIDM sur des questions liées à la Pêche INN 15

Appui à la mise en œuvre de la CBD dans les pays de l'espace PRCM 18

Appui aux initiatives des membres et partenaires du PRCM 20

Renforcement de la collaboration avec les organisations régionales 25

Mobilisation et coordination du partenariat 27

Mobilisation des ressources pour la conservation en Afrique de l'Ouest 32

Communication et capitalisation 34

DIFFICULTÉS ET LEÇONS APPRISES 36

PERSPECTIVES 38

Acronymes

AMP	Aires Marines Protégées
APPEL	Alliance des Parlementaires et Elus Locaux pour la Protection de l'Environnementaux des pays du Littoral ouest-africain
ADEPA	Association ouest-africaine de Développement de la Pêche artisanale
CAOPA	Confédération Africaine de la Pêche Artisanale
COP	Conférence des Parties
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CNUDM	Convention des Nations Unies dur le Droit de la Mer
CPDN	Contributions prévues déterminées au niveau national
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSRP	Commission Sous-Régionale des Pêches
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
INN	Illicite Non Déclarée Non règlementée
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PRCM	Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine
RAMPAO	Réseau régional des AMP en Afrique de l'Ouest
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique Ouest Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMC	Unité de Mobilisation et de Coordination du Partenariat
TIDM	Tribunal International du Droit de la Mer
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

Introduction

Au cours de l'année 2015 les activités du PRCM se sont déroulées sur un rythme soutenu en dépit d'un certain nombre d'évènements.

C'est sans nul doute l'épidémie de fièvre Ebola qui a affecté le plus profondément deux des pays de l'espace PRCM – la Guinée et la Sierra Leone – empêchant leur participation aux activités à caractère régional. La fermeture du Bureau du WWF WAMER a également entrainé des répercussions importantes sur l'architecture institutionnelle du Partenariat, proportionnelles au volume des interventions placées sous sa responsabilité. La Fusion de la FIBA avec la MAVA n'a quant à elle pas provoqué de conséquences négatives dans la mesure où les atouts cumulés des deux fondations continueront d'apporter leur contribution essentielle au bon fonctionnement du Partenariat. La naissance du Fonds Vert pour le Climat constitue aussi un évènement positif qui pourra entrainer des répercussions quant aux opportunités de financement.

En dehors des activités courantes du Partenariat relatées dans le présent rapport, le PRCM a été en mesure de s'investir dans certaines initiatives à travers notamment la demande d'avis déposée par la Commission Sous Régionale des Pêches auprès du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) qui a fait l'objet d'une forte mobilisation des acteurs et produit des résultats d'importance significative. Cette mobilisation s'est manifestée aussi à l'occasion de la participation des partenaires à différents congrès et conventions et notamment à la CoP 21 ou à la Convention d'Abidjan. Le PRCM s'est investi également dans l'organisation de la 8ème édition du Forum régional marin et côtier sur le thème « Acteurs du Littoral, mobilisons-nous face aux changements climatiques ». L'évènement qui s'est tenu du 2 au 5 novembre à Praia, au Cabo Verde a reuni 218 personnes. Le Forum a produit plusieurs recommandations dont la mise en oeuvre sera suivie avec attention. Le Fonds d'Appui aux Organisations de la Société Civile ainsi que la création des Plateformes nationales du PRCM ont offert des opportunités de réalisations sur le terrain au bénéfice des ONGs et de dynamiques collaboratives. Les efforts de communication, en particulier au travers des réseaux sociaux, ont permis d'animer ces différents processus et de faire participer le public aux enjeux de la conservation marine et côtière dans la région.

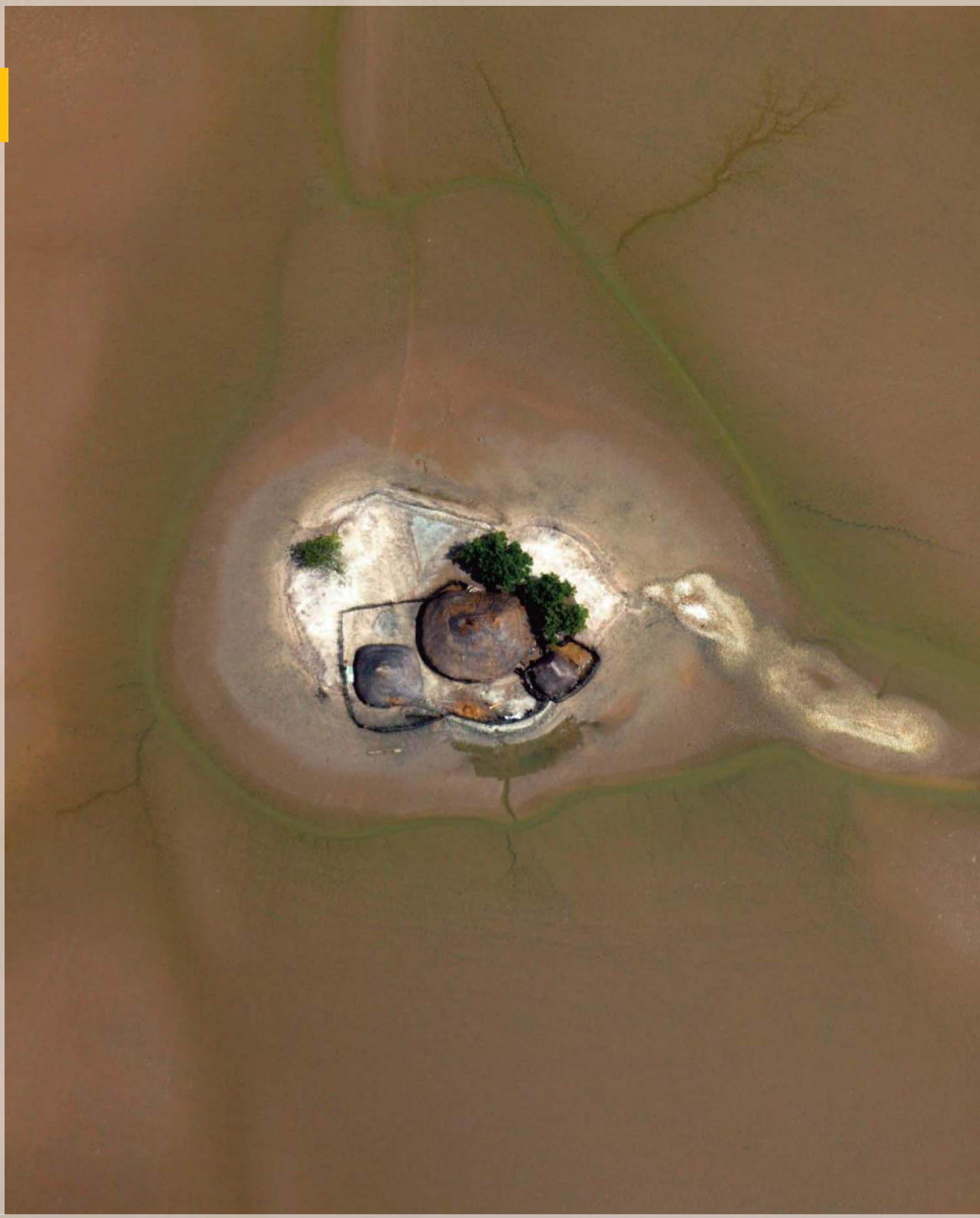

Vision et missions du partenariat

La vision du PRCM est de « Promouvoir le maintien d'un environnement côtier et marin sain pour le bien être des populations ouest-africaines ».

Ses missions consistent à :

- Mobiliser et renforcer les capacités et les compétences des parties prenantes ;
- Promouvoir le dialogue et la construction d'une vision partagée entre les différentes catégories d'acteurs concernés par la zone côtière ;
- Appuyer, à travers son réseau de partenaires, la mise en cohérence et la coordination des différentes interventions actives aux niveaux régional, national et local ;
- Jouer un rôle de plaidoyer politique pour renforcer les processus de conservation et de gestion de la zone côtière ;
- Appuyer la mise en cohérence et l'harmonisation des politiques et accords au niveau national, régional et international ;
- Mobiliser durablement les ressources techniques et financières à travers une représentation active auprès des institutions internationales et des Agences de coopération ;
- Mobiliser, capitaliser et partager les résultats issus de la recherche, des savoirs locaux et des bonnes pratiques.

Ses priorités d'intervention :

Sur la période 2012-2017, le Partenariat travaille prioritairement sur quatre axes :

- La gouvernance de la zone côtière et marine afin de renforcer les processus de bonne gouvernance pour la conservation des écosystèmes et ressources côtières et marines.
- La conservation de la zone côtière et marine et la gestion durable de ses ressources. L'objectif est de promouvoir et mettre en œuvre de façon effective des outils et mécanismes pour la conservation des zones côtières et marines, la gestion durable et la valorisation de ses ressources.
- L'analyse, la prévention et la gestion des risques et enjeux en zone côtière et marine. Il s'agit ici de mieux comprendre les risques et enjeux auxquels fait face le littoral, leur intégration dans les différents niveaux de planification et d'intervention, et l'atténuation de leurs impacts négatifs.
- La mobilisation et coordination du Partenariat. Cet axe a comme objectif l'élargissement, la pérennisation, la mobilisation et la coordination du Partenariat pour lui permettre d'atteindre les buts fixés.

Tout en orientant ses actions selon ces quatre axes, le Partenariat reste aussi souple et dynamique que possible afin d'intégrer au fur et à mesure de nouvelles opportunités et priorités jugées pertinentes. La facilitation des échanges entre les partenaires, la coordination de leurs interventions, le lobbying et le plaidoyer auprès des différents groupes cibles sont au cœur de ses interventions. Il cherche également à favoriser la mise en cohérence des différentes approches et interventions mises en œuvre par ses membres et partenaires.

Contexte de mise en oeuvre des activités de 2015

Plusieurs évènements qui se sont déroulés durant l'année 2015 ont eu des incidences significatives sur les activités du PRCM. Des changements ont eu lieu au niveau des Institutions partenaires. Le bureau du WWF Afrique de l'ouest a été fermé, laissant ainsi une place vide proportionnelle au volume des interventions placées sous sa responsabilité.

Quelques participants, lors de la célébration de la fusion FIBA – MAVA

La fusion de la FIBA et de la MAVA a eu également des incidences sur le paysage institutionnel du PRCM, bien que le processus, préparé en étroite consultation avec les partenaires, n'a pas généré de perturbations majeures.

La Fondation MAVA a renouvelé à cette occasion son intérêt à soutenir le Partenariat ainsi que l'a exprimé son Président à l'occasion des cérémonies consacrées à cet évènement : « Dans le cadre de ce rapprochement, les partenaires bénéficieront à la fois de la puissance financière et de la capacité de mobilisation de la MAVA, et de l'expertise et la connaissance du terrain de la FIBA. Les atouts cumulés des deux organisations au sein de la MAVA, auront pour conséquence d'accroitre l'importance et la qualité des appuis fournis aux partenaires ».

La Commission Sous Régionale des Pêches a connu et continue à connaitre une certaine instabilité due aux blocages rencontrés pour le recrutement de son Secrétaire Permanent. Cette situation paralyse le dynamisme de cette institution partenaire-clé du PRCM et induit des conséquences négatives sur le financement et l'exécution de son programme d'action.

Sur le plan des sources de financement récemment mises à disposition dans le domaine de l'environnement, la naissance du Fonds Vert pour le Climat représente une opportunité prometteuse pour les partenaires du PRCM. Mécanisme financier de l'UNFCCC et de l'Accord de Paris, le FVC représente en effet le Fonds multilatéral le plus important pour le climat et accordera une attention spéciale aux pays en développement les plus vulnérables aux impacts du changement climatique.

Sur le plan sanitaire, la crise EBOLA qui a sévi durant toute l'année 2015 a affecté profondément deux pays de l'espace PRCM : la Guinée et la Sierra Léone. L'épidémie a rendu impossible les déplacements en direction de ces pays et a considérablement compliqué la participation de leurs représentants aux activités à caractère régional organisées dans le cadre du PRCM.

Activités réalisées en 2015

Plusieurs types d'activités ont été exécutés par le PRCM et ses partenaires durant l'année 2015.

Elles s'articulent autour de :

- La Contribution à la gouvernance de la zone côtière et marine ;
- L'Appui aux pays de l'espace PRCM afin de répondre à leurs obligations dans le cadre de la Convention sur la Biodiversité Biologique ;
- Les Initiatives d'appui aux organisations de la société civile et autres partenaires du PRCM ;
- Le Renforcement de la collaboration avec les organisations régionales ;
- La Mobilisation et la coordination du partenariat ;
- La Mobilisation des ressources pour la conservation en Afrique de l'Ouest.

Appui au processus de saisine du TIDM sur des questions liées à la Pêche INN

Entre 2014 et 2015, le PRCM et ses membres et partenaires ont mené plusieurs processus. Le premier processus concerne la demande d'avis déposée par la Commission Sous Régionale des Pêches auprès du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM).

C'est consciente de l'ampleur de la pêche INN et sur la base de l'article 33 de la Convention CMA (Condition Minimales d'Accès) signée en 2012 par les Etats membres et de la résolution de la Conférence des Ministres lors de sa 14ème session extraordinaire (Dakar, 28 mars 2013), que la CSRP a saisi le TIDM pour avis consultatif au sujet de questions et préoccupations des Etats membres en matière de lutte contre la pêche illicite, Non déclarée et non

réglementée (Pêche INN). Avec l'appui financier du PRCM et du WWF, des rencontres entre des experts et le comité de coordination de la CSRP ont été organisées aux fins de valider les données nécessaires à l'exposé des motifs et, dans un second temps, de préparer l'exposé oral et de mobiliser une forte délégation de la sous région et des partenaires techniques pour participer à l'audience qui s'est déroulée du 02 au 05 Septembre 2014 à Hamburg-Allemagne.

En avril, le TIDM a rendu **son avis consultatif** sur la requête qui lui a été soumise et qui portaient sur les obligations et les responsabilités de l'Etat du Pavillon en cas de pêche INN pratiquée par les navires battant leur pavillon, ainsi que sur les droits et obligations de l'Etat côtier pour assurer la gestion des stocks partagés ou d'intérêt commun.

L'Avis Consultatif, même s'il n'a pas une valeur contraignante, entraine plusieurs répercussions notamment pour les Etats membres de la CSRP. Il permettra notamment de tirer un plus grand profit de la mise en œuvre effective des instruments juridiques pertinents sous régionaux (CMA) et internationaux (Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer - CNUDM).

A la suite de ce rendu, le PRCM et le WWF, sous l'égide de la CRSP, ont organisé un atelier international en Juin 2015 à Dakar regroupant les représentants de plusieurs organisations internationales et des Pays membres de la CSRP et hors zone PRCM confrontés à la problématique de la pêche INN. L'objectif était d'identifier les actions à mener à court, moyen et long terme à l'échelle nationale, régionale et internationale pour opérationnaliser l'avis.

Un plan d'action a été élaboré à cet effet et un appel lancé à tous les acteurs pour la synergie des efforts. Les participants ont préconisé la mise en place d'un fonds d'indemnisation des victimes de la pêche INN, d'adopter des mesures législatives, réglementaires et administratives nécessaires ainsi que des sanctions dissuasives pour faire en sorte que les navires de l'Etat du pavillon ne pratiquent pas la pêche INN.

Entre autres actions préconisées, on note notamment l'appui aux Etats membres de la CSRP en vue de remplir leurs obligations, la traduction des législations internationales et sous régionales en législation nationale, le renforcement des capacités des institutions en vue de l'application effective des lois et règlements relatifs à la pêche notamment le régime des sanctions, l'établissement de registre de navires à l'échelle pays et à l'échelle de la sous-région par l'harmonisation des règles de gestion des stocks partagés, l'accès

aux fonds internationaux destinés à accompagner la mise en œuvre des instruments internationaux etc.

Enfin, dans la foulée de cet atelier international et faisant suite à une recommandation des participants, et toujours avec l'appui du PRCM, des ateliers nationaux de vulgarisation et de présentation de l'avis ont été réalisés en Guinée, Cabo Verde et en Gambie.

Dans chacun des pays, des représentants des conseillers juridiques des Ministères en charge des pêches, des gestionnaires des pêches, des conseillers du Ministère des Affaires étrangères, des magistrats, des parlementaires et des professionnels de la pêche étaient présents. Les ateliers ont contribué à mieux comprendre les instruments juridiques internationaux sur la pêche et apprécier la pertinence de la législation nationale par rapport à l'environnement juridique international du secteur de la pêche. Les interventions ont porté sur la restitution de l'avis et sur la présentation du Plan d'action que compte mener la CSRP. Ces ateliers ont permis en outre de débattre des mécanismes de coopération entre les États du pavillon, les États du port et les États côtiers dans la collecte, l'identification et le renvoi des preuves en cas de pêche INN.

Pour faire aux recommandations de l'atelier sur l'avis du TIDM , le PRCM a appuyé la **formation des magistrats** sur le droit de l'environnement par le biais du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) du Sénégal, en collaboration avec le secrétariat de la Convention d'Abidjan, et l'US AFRICO.

Des représentants des pays de la région ainsi que des universitaires et experts de renommée internationale y ont pris part. 16 thèmes ont été abordés durant la formation, parmi lesquels le règlement des différends en droit environnemental, les principes et conceptions du droit de l'Environnement et les mécanismes pour la protection Environnementale, ainsi que la protection juridique internationale de l'environnement marin.

En guise de recommandations, les juristes et experts ont prôné la création d'un Tribunal régional pour l'environnement ainsi que l'harmonisation, avec un certain durcissement, des législations des Etats. Ils ont également suggéré que les textes législatifs et réglementaires relatifs au droit de l'environnement soient révisés, qu'un code environnemental communautaire soit instauré ainsi que des juridictions nationales correspondantes.

Appui à la mise en œuvre de la CBD dans les pays de l'espace PRCM

Suite à la fermeture du bureau du WWF WAMPO en Afrique de l'ouest, le PRCM s'est vu confier la mise en œuvre du *« Projet d'appui aux pays de l'espace PRCM afin de répondre à leurs obligations dans le cadre de la Convention sur la Biodiversité Biologique »*.

Avec l'appui financier de la MAVA, le projet vise à accompagner les pays de l'espace PRCM dans le renforcement des efforts déjà engagés par les Etats parties en matière **de mise en œuvre de la Convention sur le Diversité Biologique**. Il vise en particulier à renforcer les efforts pour la promotion d'un réseau d'aires protégées bien géré et l'amélioration du cadre juridique et politique en lien avec les objectifs d'Aichi.

L'une des activités phares de ce projet en 2015 a été l'organisation au mois de septembre, en collaboration avec le RAMPAO, d'un atelier régional à Banjul (Gambie) portant sur l'identification et la description des zones d'importance écologique ou biologiques en milieu marin (ZIEB ou EBSAs en anglais) dans la sous-région. Cet atelier fait suite au processus initié par le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique en avril 2013 lors d'une rencontre organisée à Swakopmund **(Namibie)** pendant laquelle une quinzaine de sites d'importance écologique ou biologique en milieu marin ont été identifiés et décrits dans les sept pays du PRCM.

Les pays membres du PRCM, représentés par des gestionnaires d'AMPs, des chercheurs et des points focaux CBD entre autres, se sont penchés sur l'approfondissement de la description des sites identifiés en 2013 et ont proposé des sites complémentaires.

L'une des recommandations de cet atelier a été de tenir compte de la problématique des zones d'importance écologique ou biologiques en milieu marin (EBSA) dans l'élaboration des stratégies nationales de création et de gestion des AMPs, ainsi que de l'élaboration et/ou mise à jour des Stratégies et Plans d'Action Nationaux sur la Biodiversité (NBSAP).

Une feuille de route pour l'identification et la création des EBSAs a été définie lors de cet atelier. Elle permettra de disposer d'un tableau de bord qui guidera le processus dans les pays du PRCM. Cette feuille de route sera mise en œuvre par un groupe de travail régional également mis en place lors de l'atelier de Banjul.

En mai, le PRCM a appuyé l'organisation de l'Assemblée Générale du réseau « APPEL ». Profitant de la présence des parlementaires ouest-africains à Nouakchott en Mauritanie, le projet CBD a recruté une consultante internationale pour exposer les enjeux du protocole de Nagoya pour l'Afrique de l'Ouest et la nécessité pour ces pays de le ratifier.

Le projet a été officiellement lancé en marge de cette Assemblée Générale, avec la tenue de la première réunion du comité de pilotage.

À la suite de l'atelier de Nouakchott, un appui spécifique a été accordé à la Mauritanie pour la célébration de la journée mondiale de la biodiversité. La journée fut marquée par le reboisement de plantes halophytes sur la dune côtière aux environs de Nouakchott.

En juillet, le comité de coordination du projet a lancé un appel à propositions aux pays membres du PRCM afin de les appuyer dans la mise en œuvre de la CBD et de l'atteinte des objectifs d'Aichi. Les projets soumis d'un montant maximal de 25.000 euros (€) par projet, ont fait l'objet d'évaluation par le comité de coordination et les contrats ont été signés avec la plupart des pays pour la mise en œuvre.

Plantage d'arbre par le président de APPEL lors de la journée mondiale de la biodiversité

Appui aux initiatives des membres et partenaires du PRCM

Le PRCM utilise une partie de ses fonds pour appuyer des actions de conservation, de plaidoyer ou de communication initiées par des organisations membres du Partenariat. Les actions financées ont été selectionnées en fonction de leur impact sur la conservation de la biodiversité ou sur la bonne gouvernance des ressources marines et côtières.

C'est dans ce cadre qu'a été lancée depuis 2013 une initiative dénommée « **fonds d'appui aux organisations de la société civile**» **FAOSC**. Il s'agit d'un fonds destiné en priorité aux organisations nationales membres du PRCM. Les projets financés sont ceux présentant un impact concret sur l'amélioration du statut de conservation des espèces et des habitats de la zone côtière, ceux visant la gestion durable et la gouvernance des ressources marines et côtières avec des solutions pertinentes et innovantes, ainsi que ceux mettant en avant les solutions naturelles et endogènes dans les stratégies des communautés pour la réduction des risques et l'adaptation au changement climatique.

En octobre, le PRCM a lancé un appel à propositions pour la réalisation de micro-projets dans les sept pays pour un montant variant entre **7000 et 10000 euros** par projet.

L'initiative a enregistré 27 demandes, parmi lesquelles 18 ont été présélectionnées. Au final ce sont 4 initiatives qui ont été choisies pour être financées. Il s'agit des projets suivants :

- le projet de « Suivi et Conservation de la Baleine à Bosse dans le Bao Vista » de l'ONG BIOS-CV au Cabo Verde ;
- le projet de « Gestion de déchets dans le Parc Naturel des Lagoas de Cufada mis en œuvre par l'ONG Palmeirinha en Guinée Bissau ;
- le projet de « Contribution à la restauration des espèces à valeur écologique et économique dans le bas delta mauritanien » de l'ONG Nafore en Mauritanie ;
- le projet de « Protection des sites de ponte (nids) des tortues marines » AMISO, en Mauritanie.

En outre, le PRCM a lancé l'initiative régionale « ***Innovation for conservation*** » en vue de soutenir les processus de formulation de projets portant sur les

meilleures initiatives de conservation dans les pays du PRCM. Il s'agissait surtout d'appuyer les organisations porteuses des meilleures idées de projets, à développer des documents répondant aux normes et standards communément acceptés par les bailleurs et donc susceptibles de retenir leur attention. L'ONG **Palmeirinha** de Guinée Bissau et la **Fondation Maio Biodiversidade** du Cabo Verde ont été les bénéficiaires de cet appel à candidature. Au delà des ressources financières qui sont mises à la disposition des promoteurs pour faciliter la concertation entre les parties prenantes et collecter en amont les données nécessaires à l'argumentaire et à la situation de référence, il s'agissait aussi d'accompagner les organisations pour améliorer le contenu technique de leurs propositions et les orienter par la suite vers des bailleurs potentiels en lien avec les problématiques traitées.

Dans le cadre de la facilitation des initiatives régionales, le programme marin et côtier de UICN en Afrique de l'Ouest et du Centre et Wetlands International Afrique ont également bénéficié d'un appui technique et financier de la part du PRCM pour élaborer une stratégie régionale de gestion durable de la mangrove. En effet, pour faire face aux nombreuses menaces sur la mangrove et consolider les acquis engrangés au cours de la 2ème phase du PRCM par l'UICN et Wetlands International Afrique (et notamment la signature en 2010, par les ministres chargés de l'environnement des 6 pays concernés, d'une **charte** pour la préservation et la gestion durable de la mangrove, ainsi que les Plans d'Action qui s'y rapportent) le PRCM a animé un processus de concertation entre ses partenaires autour de la problématique.

Cette concertation avec les organisations intervenant à l'échelle régionale (UICN, Wetlands International, le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, le secrétariat de la Convention Ramsar) et celles intervenant à l'échelle nationale et locale, a permis de formuler les priorités stratégiques de gestion durable de la mangrove sur la base des initiatives déjà réalisées ou en cours, et identifiant les différentes lacunes qui appellent une mobilisation et conjugaison des efforts.

La validation de ces orientations stratégiques a fait l'objet d'un atelier régional qui s'est tenu à Dakar en octobre en présence d'autres pays hors PRCM et des représentants de WABIC, le nouveau programme de conservation de l'USAID dédié en partie à cette problématique. Ce fut l'occasion de mettre en commun les informations sur le statut des mangroves, les cadres juridiques, la cartographie des acteurs et la formulation des axes prioritaires d'intervention

et notamment la mise en œuvre effective de la Charte régionale, désormais appelée à être intégrée et étendue dans le cadre d'un Protocole additionnel à la Convention d'Abidjan.

Dans un tout autre domaine**, au Cabo Verde**, le Réseau parlementaire pour l'environnement et la lutte contre la désertification et la pauvreté (**RPALCD**P) a lancé, avec le soutien du PRCM, l'initiative des **7 merveilles** du **Cabo Verde** (Projet-7MCV). Le projet a été développé en deux phases.

Lors de la première phase, entre 2012 et 2013, une étude a porté sur un peu plus de **400** sites au niveau national avec la coopération bénévole d'acteurs locaux. La 2ème phase, soutenue par le PRCM, a consisté à une caractérisation des sites aux plans technique, scientifique, culturel et environnemental ainsi qu'à l'édition du Catalogue.

Ce projet présente un caractère exemplaire quant à la participation citoyenne dans l'identification des joyaux du patrimoine national, développant ainsi un sentiment de fierté et une attitude en faveur de la conservation des sites et paysages de l'archipel. Le Forum de Praia a servi de cadre pour le lancement officiel du catalogue en présence des autorités nationales.

Lancement du catalogue des 7 merveilles du Cabo Verde @PRCM

« **Climat : la tête en l'air les pieds sur terre** » est une autre initiative de sensibilisation soutenue par le PRCM et mise en œuvre par le **collectif En Haut !**. Ce projet de photographie participative autour de la résilience face aux changements climatiques a adopté une démarche de sensibilisation et de communication en se servant de la photographie aérienne et au sol, l'objectif étant de faire ressortir les perceptions locales du changement climatique ainsi que des pratiques de résilience actuelles et à préconiser.

Organisés dans différents territoires (Nouakchott en Mauritanie, île de Maio au Cabo Verde et Palmarin au Sénégal), ils ont regroupé une centaine de **jeunes** liés à la vie associative locale dans des ateliers de photographie et de prospective territoriale. Ceux-ci sont donc en

Séance de formation sur la photographie aérienne par cerf-volant - @ En Haut!

quelque sorte des relais, susceptibles de démultiplier l'écho des ateliers en utilisant ses résultats. La démarche participative allie photographies aériennes réalisées par cerf-volant et formation à la prise de vues au sol afin de faire dialoguer les échelles de perception du territoire. Elle a ainsi permis d'aborder de manière créative et collective les questions clés relatives à l'adaptation au changement climatique. Les photographies ont été présentées sous forme d'une exposition en novembre au Forum du PRCM et à Paris lors de la COP 21 sur le stand de la Francophonie. La Présidente de l'ONG mauritanienne BiodiverCités, partie prenante du processus en Mauritanie, a également présenté l'initiative lors d'un side event organisé par le PRCM en marge des négociations sur le Climat.

En Sierra Léone, l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement a formulé une requête au PRCM pour l'accompagner dans l'élaboration d'une carte de sensibilité visant à identifier les zones côtières sensibles aux risques de pollutions. En effet, la Sierra Leone est engagée depuis 2011 dans des activités de prospection pétrolière offshore et un comité interministériel a été mis en place pour assurer que les bonnes décisions sont prises. Ainsi, sous le leadership de Wetlands International et l'expertise technique du Centre de Suivi Ecologique, les ressources du partenariat ont permis de mobiliser au niveau du bureau national du PNUD, les co-financements nécessaires à la réalisation de la carte de sensibilité et le renforcement des capacités devant permettre sa mise à jour. Cet accompagnement a permis de constituer une importante base de données et d'informations notamment sur les caractéristiques de la côte, les ressources biologiques sensibles telles que les végétations côtières, les marais salés, les zones humides, les estuaires et les zones de reproduction des poissons, ainsi que les zones d'importances socio-économiques particulières (zone de pêches, sites à vocation touristique…), les zones de conservation telles que les aires marines protégées d'importance nationale et internationale.

Renforcement de la collaboration avec les organisations régionales

En 2015, le PRCM a renforcé sa collaboration avec certaines organisations sous régionales et notamment la **convention d'Abidjan** et l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable de l'OIF (**IFDD**). Ceci s'est matérialisé par la signature d'un mémorandum avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et, d'autre part, l'élaboration d'un projet et la co organisation d'évènements liés aux changements climatiques avec l'IFDD.

Le mémorandum d'accord signé par le PRCM et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan a porté sur la prévention et la gestion des risques liés à l'exploitation pétrolière et gazières offshore, la conservation des écosystèmes marins et côtiers via l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention pour la conservation de la mangrove, la gouvernance des océans, la création et l'appui à l'efficacité de gestion des Aires Marines protégées et la promotion de la gestion intégrée des littoraux ainsi que la lutte contre l'érosion côtière.

D'ores et déjà, le PRCM est fortement engagé aux côtés du Secrétariat de la Convention d'Abidjan pour l'élaboration de trois protocoles additionnels. Il s'agit de protocoles portant sur les normes et standards environnementaux dans le domaine des activités pétrolières et gazières offshore, sur la conservation de la mangrove et sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Concernant le projet commun entre le PRCM et la convention d'Abidjan, il a été soumis à la MAVA et a reçu un retour favorable. D'un montant de plus de 300.000 euros, il est destiné à appuyer le processus de concertation au sein des pays de l'espace PRCM sur le futur protocole additionnel **à la Convention d'Abidjan portant sur les normes et standards environnementaux relatifs aux activités pétrolières et gazières offshore** et sur la mise en œuvre d'actions de renforcement de capacités des Etats parties de l'espace PRCM. Sur le plan technique, le PRCM a participé aux ateliers de rédaction de ce protocole organisés respectivement en février 2015 à Malabo (en Guinée Equatoriale) et en octobre à Praia (au Cabo Verde).

Avec l'IFDD et le Ministère de l'environnement et du Développement durable de la République du Sénégal, le PRCM s'est associé à l'organisation d'un atelier tenu du 12 au 14 avril à Dakar sur « **le support méthodologique pour l'élaboration des Contributions prévues déterminées au niveau national - CPDN** dans le cadre d'un processus national inclusif et multi-acteurs »

contribuant ainsi au renforcement des capacités des pays du PRCM, avec les autres Pays d'Afrique francophone, dans le domaine des négociations internationales sur l'environnement et le développement durable. L'atelier a permis aux participants de maîtriser les enjeux et la portée des CPDN, la prise en compte des objectifs de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les CPDN.

Par ailleurs, des outils ont été mis à leur disposition pour déterminer les secteurs clés et prioritaires, faire l'inventaire des secteurs potentiels de réduction des émissions de gaz à effets de serre et évaluer les besoins en termes d'adaptation, de renforcement de capacités et de transfert de technologies.

Le PRCM et l'IFDD ont en outre collaboré lors de la COP21 tenue à Paris du 30 novembre au 11 décembre en co-organisant un évènement parallèle portant sur le thème « **Aires Marines Protégées en Afrique, outils de résilience face au changement climatique ».** Ce fut une occasion pour les acteurs du PRCM de présenter les fonctions essentielles des AMPs ouest africaines en tant qu'outils de gouvernance des océans et contributeurs à la résilience face au changement climatique. Toujours dans le cadre de la recherche des synergies avec les initiatives régionales similaires, le PRCM a participé activement aux réunions des comités de pilotage des projets GoWAMER, CCLME et MESA (*ECOWAS Coastal & Marine Resources Management Centre Monitoring for Environment & Security in Africa*).

Ces participations constituent une bonne illustration de l'implication effective du PRCM dans la gouvernance des initiatives régionales portant sur la conservation du littoral ouest africain.

Sur invitation du Bureau régional de Wetlands International Afrique, le PRCM a pris part à un atelier sur l'initiative carbone bleu (Blue Carbon) organisé du 23 au 25 septembre 2015 à Zanzibar en Tanzanie par Conservation International, l'UICN, l'UNESCO et *Intergouvernemental Oceanographic Commission*. Le représentant du PRCM a fait une présentation sur l'état des connaissances, les initiatives passées, en cours et à venir pour une meilleure conservation de la mangrove dans l'espace PRCM / CCLME. Outre le PRCM, Wetlands International Africa a convié la Guinée Bissau et l'Institut des Sciences de l'Environnement de l'Université de Dakar à prendre part à cette rencontre. Dans cette perspective, le PRCM et ses partenaires envisagent de développer des concepts de projets sur l'initiative « *Blue Carbon* » dans la sous-région.

Mobilisation et coordination du partenariat

À la date du 31 décembre 2015, **77 membres** ont adhéré au Partenariat. Ils sont répartis dans les **6 Collèges** que sont les Organisations de la société civile, les Réseaux de parlementaires, l'Administration publique nationale, les Organisations professionnelles de la pêche, les Organisations de recherche et d'enseignement, les Organisations internationales.

Répartition des collèges par nombres

Photo de groupe lors de la 8ème édition du forum marin et côtier

La 8eme Edition du Forum marin et côtier a été l'un des temps forts de la mobilisation de ces membres et autres partenaires du PRCM. Sur le thème « ***Acteurs du Littoral, mobilisons-nous face aux changements climatiques*** », l'évènement a réuni **218** personnes du **2 au 5 novembre** à Praia, au Cabo Verde. Manifestation unique en son genre dans la sous-région, le Forum est un temps de rencontre entre les acteurs concernés par la gouvernance de la zone côtière et marine. Il représente une opportunité pour l'examen des priorités politiques et de mobilisation en vue d'une action coordonnée des partenaires. Le Forum de Praia a été construit autour de trois types de rencontres. **Trois conférences des leaders** ont permis à **11** personnalités politiques et des références académiques dans leurs domaines d'aborder des thèmes d'actualité sur le climat et d'apporter des éclairages par rapport aux orientations et/ou priorités stratégiques en relation avec les changements climatiques.

Fortement rattachés aux thématiques des conférences, les **ateliers** et les **side events,** respectivement au nombre de **8** et **15,** ont permis aux participants d'approfondir les thèmes introductifs et de partager les expériences tirées notamment des recherches et des actions de terrain. Les partenaires ont complété ces échanges techniques avec **16 réunions parallèles**, où ont été présentés les résultats de leurs travaux

de recherche et de leurs activités, explorant les liens entre climat et gestion de la zone marine et côtière.

Dans leur **déclaration finale**, les participants se sont engagés à œuvrer pour accélérer les mesures d'adaptation et d'atténuation susceptibles de limiter les impacts des changements climatiques en zone littorale et marine. Ils ont demandé aux États et à la Communauté internationale de promouvoir les démarches prospectives concernant les territoires et les secteurs de l'activité économique de la zone côtière et marine. Confiants dans les dynamiques en cours, ils ont insisté sur la nécessité de privilégier les initiatives locales portées par les communautés dans la mise en œuvre de solutions appropriées aux différents contextes. Dans la perspective de la préparation de la CoP 21 sur le climat et compte tenu de ses enjeux, le Forum a demandé la prise en compte des écosystèmes marins jusqu'ici absents de l'agenda international, de privilégier les démarches régionales comme celles du PRCM et d'orienter les priorités stratégiques des mécanismes et instruments de financement du climat vers les zones côtières et marines.

De façon concrète, les participants ont **recommandé** aux partenaires du PRCM d'intensifier les programmes de recherche et les démarches d'observation des évolutions de la zone littorale d'Afrique de l'ouest, d'adopter des modèles pilotes, innovants et résilients d'implantations touristiques adaptées aux spécificités des côtes ouest africaines, de soutenir l'éducation à l'environnement, notamment par son intégration dans les curricula scolaires, de veiller au renforcement des aires marines protégées du réseau régional RAMPAO et, enfin, d'accorder une priorité aux initiatives de conservation des écosystèmes qui jouent un rôle particulier dans l'atténuation des impacts du changement climatique tels que les mangroves, les herbiers marins, les formations coralliennes et les forêts littorales.

Pour une meilleure prise en compte des problématiques du littoral au niveau des pays, le PRCM a entrepris depuis 2014 la mise en place de **plateformes de concertation nationale**. Ces plateformes répondent à l'une des recommandations du Forum 2013 du PRCM qui s'est tenu à Dakar. Les cadres de concertation ainsi créés sont destinés à faciliter le dialogue entre les partenaires nationaux et à promouvoir des initiatives communes répondant aux priorités de chaque pays. Ces plateformes servent en outre à assurer une veille sur les problématiques émergentes et alerter sur les pratiques non durables, à organiser des actions de plaidoyers collectifs afin d'influer sur les politiques dans le domaine des zones côtières et marines.

Après celles de la Mauritanie, de la Guinée et de la Guinée Bissau, la plateforme nationale de concertation de Cabo Verde a été officiellement lancée en mars 2015, lors d'une réunion organisée à l'Assemblée Nationale, en présence d'une vingtaine de participants représentant des institutions gouvernementales, la société civile, le parlement, les professionnels de la pêche et de la recherche.. L'Université de Praia a été proposée pour assurer le secrétariat.

Concernant la dynamique des collèges, une formation a été organisée du 21 au 23 Janvier à Dakar visant à renforcer les capacités de plaidoyer des leaders d'organisation de la société civile. Cette formation régionale a regroupé une trentaine de leaders d'associations actives dans le domaine de la conservation et d'organisations de professionnels de la pêche. Des études de cas et destravaux en groupe ont permis de structurer les actions de plaidoyer et fournir aux participants les outils de planification, de mise en oeuvre et d'évaluation desactions de plaidoyer.

De même pour le collège des organisations professionnelles de pêche dont les fonctions d'animation ont été confiées à la Confédération Africaine des Organisation de Pêche Artisanale – CAOPA, l'année 2015 a été riche en activités. En effet, en plus d'avoir tenu son assemblée générale en Novembre à Marrakech, la CAOPA s'est engagée dans un processus de célébration d'une année africaine de la pêche. A cet effet, elle a réuni ses partenaires et ses membres en juin 2015 à Saly au Sénégal lors d'un atelier régional sur le thème " vers une année Africaine de la pêche artisanale".

Le PRCM qui a contribué techniquement et financièrement à l'organisation de cette rencontre, a renouvelé sa disponibilité et son engagement à accompagner ce plaidoyer, en mobilisant ses membres, ses réseaux et plateforme pour l'atteinte de ces objectifs.

Par ailleurs, l'unité de mobilisation et de coordination du PRCM a organisé une réunion du collège des professionnels de la pêche les membres du bureau de la CAOPA et des responsables des organisations faitières nationales.

La CAOPA a également procédé à l'inauguration de son siège à Mbour en présence du Ministre de la pêche et de l'économie Maritime au Sénégal, franchissant ainsi une autre étape vers son institutionnalisation après sa création en 2010 en Gambie.

Dans un autre registre concernant toujours la coordination des acteurs, le PRCM s'est vu confié le portage technique et administratif du RAMPAO

de façon transitoire. En effet, la récente évolution du paysage institutionnel des partenaires administratif et financier traditionnels du réseau RAMPAO (principalement fusion de la FIBA qui assurait le portage administratif du RAMPAO et la MAVA qui assurait une grande partie de son financement) a entrainé la nécessité d'une accélération de la réflexion sur les modifications de la structure et du fonctionnement de ce réseau. La réflexion engagée à ce sujet a donc été approfondie dans le cadre d'une étude intitulée : « Etude sur l'autonomisation du réseau RAMPAO » réalisée en 2015.

Au cours de la 6ème Assemblée Générale du RAMPAO qui s'est tenue les 1 et 2 octobre à Banjul, en Gambie, les résultats des études, consultations préalables ainsi qu'une proposition de feuille de route pour « l'autonomisation » du réseau ont été présentés aux partenaires et membres du RAMPAO qui ont pris une série de décisions permettant d'engager une réforme importante du réseau notamment :

- Lancer un processus d'autonomisation du réseau devant aboutir à la création d'une organisation régionale ou internationale automne dans un délai maximum de deux ans selon une feuille de route adoptée à cet effet ;
- Mettre en place une phase de transition de 2 ans, à partir de janvier 2016, consacrée à la mise en œuvre de la feuille de route portant sur l'autonomisation du RAMPAO ;
- Confier au PRCM le portage technique et administratif du RAMPAO durant cette phase de transition.

Ce portage du RAMPAO par le PRCM, devenu effectif à partir de janvier 2016, sera l'occasion pour le PRCM de rendre service à l'une de ses plateformes de membres et de renforcer les synergies avec l'ensemble des initiatives portant sur les AMPs de la sous région.

Mobilisation des ressources pour la conservation en Afrique de l'Ouest

Plusieurs actions de fundraising pour les activités du PRCM et celles de ses membres ont été engagées en 2015. Parmi celles-ci, on note :

- La mobilisation de financement de la MAVA, suite au développement d'un document de projet conjoint avec la Convention d'Abidjan portant sur l'élaboration d'un protocole additionnel en lien avec les normes et standards pour l'exploitation des hydrocarbures.
- Une soumission d'une proposition à l'appel à projets de la Fondation Ensemble pour le compte de quelques AMPs membres du RAMPAO et un appui à la transmission des dossiers de 04 organisations, soumission qui s'est révélée infructueuse.
- Des initiatives en cours en consortium avec le cabinet Cetecima, pour des Fonds Européens de Développement Régional – Maderes Açores-Canarie pour la présentation d'un projet d'écotourisme au Cabo Verde, au Sénégal et en Mauritanie et d'un projet portant sur l'observation des cétacés.
- L'élaboration et la soumission à la MAVA, qui a répondu favorablement, d'un plan d'actions pour la phase de transition du RAMPAO de 3 mois correspondant au 1er trimestre 2016.
- Le développement avec l'IRD d'un projet de recherche portant sur la cartographie spatiale marine. Ce projet qui a été soumis à la MAVA n'a pas reçu de suite favorable car trop éloignée des priorités de la nouvelle stratégie de la Fondation. Il sera néanmoins soumis à la Convention d'Abidjan.
- La Collaboration avec le WWF pour une seconde phase du projet d'appui au processus portant sur l'avis donné par le tribunal ITLOS suite aux questions soumises par la CSRP relatives à la pêche INN. Cette phase du projet se focalisera sur l'opérationnalisation de cet avis. La requête pour le financement de ce projet est en cours d'instruction par la MAVA.
- La participation à une collaboration mise en place par le projet MESA (CEDEAO) pour la soumission d'un projet à l'UE sur la lutte contre la Pêche INN.
- L'établissement de contacts préliminaires avec le FFEM pour l'identification d'un projet d'intérêt pour ce bailleur dans le domaine des aires marines protégées et la conservation des écosystèmes en général.
- Les échanges préliminaires avec le projet GOWAMER sur la possibilité d'implication du PRCM et de ses membres dans la mise en œuvre des activités de ce programme.

Par ailleurs, et dans le but d'aider les partenaires nationaux à accéder aux financements disponibles, le PRCM et le Centre de Suivi Ecologique ont organisé du 17 au 19 septembre un atelier d'information et de formation sur le **Fonds Vert pour le Climat** (GCF). Cet atelier a regroupé les points focaux nationaux GCF, les points focaux climats et les représentants des directions de l'environnement des Sept pays d'interventions du PRCM. Le but de cette rencontre était d'informer les partenaires sur les objectifs et modalités d'accès à ce fonds. Parmi les défis à relever, ont été notés le respect des standards fiduciaires, l'intégration de la dimension Genre dans toutes les actions entreprises, le respect des mesures de sauvegarde environnementales et sociales dans l'exécution de projets, la mise en œuvre d'un système de Suivi Evaluation efficace et fonctionnel, la maîtrise des différentes phases de développement de projet de la conception en passant par la mise en œuvre jusqu'à la clôture du projet , la disposition d'un manuel de procédures etc. Les réflexions ont aussi abouti à la mise en place d'un cadre de partage et d'échanges afin que chaque pays soit tenu informé des progrès réalisés dans les autres pays.

Au cours de ces activités de recherche de financement, l'UMC a souvent été confrontée à des difficultés de contractualisation liées notamment à son absence de statut.

Plusieurs perspectives dans le domaine de fundraising sont également à citer, parmi lesquelles :

- l'Appui à l'initiative Mangrove pour mobiliser des financements auprès de la MAVA, l'AFD et prochainement avec l'UE, le WABIC, l'UEMOA, la CEDEAO et la Banque Africaine de Développement,
- la transformation de la feuille de route sur les EBSA en projet pour une recherche de fonds,
- l'élaboration d'un document d'analyse de situation détaillée et l'élaboration d'un cadre logique pour le développement d'un projet GEF portant sur la RBTDS
- Poursuite et renforcement des contacts avec le FFEM qui a une bonne expérience de travail en Afrique de l'ouest et reste intéressé par cette zone d'intervention.

D'une manière globale, le PRCM sera appelé à adopter une attitude plus proactive dans la recherche de financement et aller vers une prospection de nouveaux bailleurs.

Communication et capitalisation

Au travers de plusieurs outils et supports de communication, le PRCM a continué à tenir régulièrement informés les acteurs concernés sur l'état de mise en œuvre de ses activités et celles de ses membres au sein la zone côtière et marine. Les différents outils ciblent les membres du PRCM, les partenaires techniques et financiers ainsi que les acteurs intervenant dans le domaine du littoral ouest africains en général, l'objectif étant d'échanger sur la situation du littoral, de rester informés collectivement et de mettre à jour leurs connaissances.

En 2015, le site Internet du PRCM www.prcmarine.org a enregistré **7.096** utilisateurs et **31.783** pages visionnées. Quarante (**40**) messages ont été envoyés via la plateforme d'emailing à une moyenne de **810** personnes avec un taux d'ouverture des messages avoisinant **30%** pour chaque diffusion. Ces messages concernent des actualités, des appels à contribution, des appels d'offres, des appels à projets ainsi que des lettres d'information.

Le PRCM est sur Facebook et Twitter et compte respectivement **45.179** fans en décembre en 2015 (contre 9.230 en 2014) et **1.150** Followers. Le PRCM dispose également d'un compte **You Tube** dans lequel sont régulièrement postés de petites interviews des membres prises lors des évènements du partenariat, ainsi que les films de sensibilisation et les reportages produits dans le cadre des activités.

En 2016, le PRCM sera présent sur **Instagram,** un réseau de partage de photos instantanées de plus en plus utilisés par les entreprises et les organisations.

Le PRCM diffuse périodiquement deux types de newsletters. En 2015, quatre numéros de la « Lettre du PRCM » ont été envoyés. Ces «Lettres» reprennent toutes les dernières actualités du partenariat et de ses membres. En outre, 3 numéros du bulletin d'information dénommé « Focus » ont été diffusés, le premier a porté sur les oiseaux migrateurs, les deux autres sur les changements climatiques.

Pour rappel, ce bulletin propose d'aborder une thématique particulière en relation avec la zone côtière et marine ouest-africaine. Ces thématiques sont présentées sous la forme d'une synthèse simplifiée accompagnée d'illustrations et de références à des documents plus détaillés ainsi qu'aux activités des partenaires en lien avec la thématique.
Dans le domaine de la capitalisation, un livret intitulé « **De petites initiatives pour une grande cause** », réalisé par la FIBA, offre un aperçu des leçons apprises dans le cadre des actions réalisées grâce au Fonds d'Appui aux

Organisations de la Société Civile – FAOSC. Il permet également de mettre en exergue l'utilité du fonds dans le renforcement de capacités des acteurs grâce aux formations « sur mesure » qui leurs sont proposées.

Par ailleurs, le PRCM a engagé avec le Centre de Suivi Ecologique (CSE) du Sénégal, l'élaboration d'un système d'information géographique portant sur les habitats et les ressources de ses pays membres. Ce travail a abouti à la mise en place d'une base de données et d'une cartographie interactive (**webmapping**) sur les habitats et les ressources de la zone côtière et marine des pays d'intervention du PRCM.

Dans le contexte actuel où tous les acteurs éprouvent le même besoin en informations géographiques fiables, le PRCM ambitionne de poser à partir de ces outils, les bases d'un référentiel commun de données au sein de son espace. Ainsi, pour un meilleur partage et appropriation des outils développés, le PRCM a organisé du 17 au 19 mars, un atelier régional de formation à l'attention 14 experts venant des sept pays concernés. La formation a porté aussi bien sur Quantum GIS, un logiciel d'accès libre pour la gestion des systèmes d'informations géographiques que sur la cartographie interactive en ligne http://www.sig-prcmweb.org/.

Le CSE, partie prenante de ce processus, a animé ces sessions d'échanges et de renforcement de capacités. Cet atelier est le couronnement d'un processus qui a débuté en 2013 dont l'objectif était de mettre en place au niveau de l'écorégion, une plateforme géo-spatiale de données sur les habitats et les ressources marines et côtières accessible sur Internet.

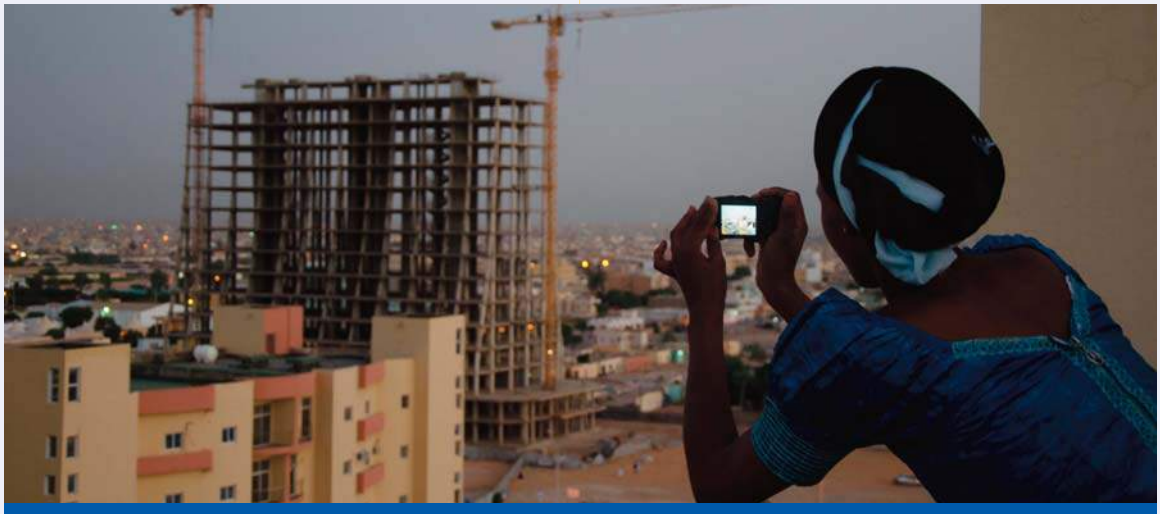

Formation à la prise de vues au sol d'un jeune par le collectif En Haut @En Hau

Difficultés et leçons apprises

La principale difficulté rencontrée durant l'année a été l'inaccessibilité de certains pays de l'espace PRCM du fait de l'épidémie Ebola mais aussi de l'irrégularité et/ou de l'absence de desserte aérienne vers certaines capitales.

Ceci a notamment impacté la participation de partenaires aux réunions à caractère régional notamment à l'occasion du Forum de Praia où plusieurs représentants n'ont pu se déplacer malgré tous les efforts déployés par le comité d'organisation.

L'un des acquis du PRCM est la professionnalisation du Forum marin et côtier du fait de sa régularité (8 éditions depuis 2004), du niveau des contributions et de sa reconnaissance par les acteurs en tant que plateforme de diffusion et d'échange d'expériences unique en son genre. Cet acquis est un jalon important dans le processus de construction du partenariat, permettant de tisser des liens sur la durée entre les institutions, les personnes, les différentes catégories d'acteurs appelés à construire collectivement une vision écorégionale de la zone côtière ouest-africaine. Des marges de progrès restent néanmoins nécessaire, en particulier vis-à-vis du suivi des recommandations issues du Forum.

Le soutien du PRCM à la demande d'avis faite par la CSRP auprès du Tribunal international du droit de la mer a eu des effets positifs. En effet, l'avis du TIDM a su créer un contexte propice d'échange avec les Etats et les autres organisations concernées par le renforcement de la lutte contre la pêche INN dans la sous-région. Les ateliers de sensibilisation organisés par la suite ont favorisé une prise de conscience sur l'urgence de mettre en place des actions de surveillance en mer et d'harmoniser la législation dans les différents pays. Dans ce contexte, le PRCM a joué de manière effective son rôle de facilitateur, de catalyseur et de coordinateur d'initiatives régionales.

Le PRCM a poursuivi cette année ses efforts dans le domaine du renforcement de capacités des acteurs du littoral, l'une de ses principales raisons d'exister. Le nombre de sollicitations, en hausse permanente, a d'ailleurs justifié le recrutement d'une personne en charge de cette question au sein de l'UMC.

Perspectives

En 2016, le PRCM sera à un an et demi de la fin de la phase actuelle, démarrée en 2012. L'heure est donc au bilan à mi-parcours et à la prospective.

A cet effet, un diagnostic organisationnel a été lancé cette année avec pour objectif d'améliorer l'efficacité de la structure actuelle du Partenariat. Le défi dans les mois à venir sera donc d'imaginer les solutions possibles pour renforcer l'autonomie et la pérennité du Partenariat, à la fois aux plans financier et institutionnel tout en entretenant la dynamique collaborative avec ses membres. Suite à la validation du diagnostic, des orientations sur l'architecture du Partenariat devront être définies. Sur cette base, une stratégie de *fundraising* et un plan de communication institutionnel seront élaborés pour diversifier les partenaires financiers et mieux promouvoir le modèle et les missions du PRCM.

Crédits photos
En Haut : Couverture, pages 2, 4, 6, 8, 23, 35, 43
Hellio et Van Ingen : pages 11, 15, 16, 37
PRCM : pages 12, 19, 22, 28

Coordinatrice de la rédaction
Safiétou SALL BA

Comité de rédaction
Ahmed Senhoury, Pierre Campredon,
Barthelemy J. Auguste BATIENO,
Safiétou SALL BA, Mallé Diagana

Conception et mise en page
Agence StratégiA

PRCM

Partenariat Régional pour la Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine

Complexe Sicap Point E, avenue Cheikh Anta Diop, Immeuble A, 2ème étage, Dakar Sénégal

Facebook/prcmarine • Twitter : @prcmarine • prcm@iucn.org • **www.prcmarine.org**